

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2010

## Absents excusés :

Mr Rodolphe VALET donne pouvoir à Mr Vital BOUYER  
Mr Gildas RICOUL donne pouvoir à Mr Joseph GUILLOUX  
Mr Samuel HAMON donne pouvoir à Mme Sylviane LEDUC  
Mme Cécile GRAIN

## Secrétaire de séance :

Mme Noëlle MELLERIN

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010.**

**Adopté avec deux abstentions.**

## **2 – FINANCES.**

### **a) Tarifs 2010/2011 de la restauration scolaire municipale**

Pour l'année 2009/2010 les tarifs étaient les suivants :

**3,10 €** par repas pour les maternelles,

**3,30 €** par repas pour les élémentaires,

**5,50 €** par repas pour les adultes.

Les dépenses pour 2009/2010 s'élèvent à 180 230,41 € et les recettes à 111 784,60 €, ce qui montre un déficit de 68 445,81 € pour 34 066 repas servis, soit un déficit moyen de 2,01 € par repas.

Le déficit de l'année 2007/2008 était de 51 482,56 € pour 20 762 repas servis, soit un déficit moyen de 2,48 € par repas.

Deux hypothèses de nouveaux tarifs sont présentées au Conseil Municipal sachant que le prix du repas ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service restauration.

*Mr Vital BOUYER estime que l'augmentation de l'année dernière était déjà importante.*

*Mme Josette TOUCANNE craint qu'il y ait un risque si le déficit se creuse.*

*Mme Ginette VALLEE estime qu'une augmentation pourrait engendrer des impayés.*

*Mr Joseph GUILLOUX annonce que l'année prochaine les règlements se feront au choix, soit par prélèvements automatiques, soit par chèque avec talon optique, soit en espèce auprès de la perception.*

*Mme Chantal LEDUC-BOUCHAUD demande : quel sera le coût du traitement ?*

*Mme ROURA répond qu'il n'y en aura pas puisque c'est la perception qui fournit et affranchit les enveloppes.*

*Il n'y aura plus de régie en Mairie, ce qui permettra de dégager du temps au personnel de la cantine.*

Après délibération les tarifs à appliquer à la prochaine rentrée scolaire restent les mêmes qu'en 2009/2010.

**Adopté à l'unanimité.**

### **b) Taxe sur les spectacles**

Après délibération le Conseil Municipal se prononce sur l'exonération de l'impôt sur les spectacles de l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2011.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 – PERSONNEL**

#### **a) Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

##### **\* Ouverture et fermeture d'un poste à temps incomplet :**

Après délibération le Conseil Municipal décide de fermer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à raison de 20/35<sup>ème</sup> et d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à raison de 23/35<sup>ème</sup>.

**Adopté à l'unanimité.**

*Mme Chantal LEDUC-BOUCHAUD demande à quel moment les maternelles de l'école privée intégreront le restaurant scolaire municipal ?*

*Mr Joseph GUILLOUX répond que cela est normalement prévu pour 2012 et que cela impliquera forcément du personnel supplémentaire.*

##### **\* Avancement de grade 2010 :**

Après délibération le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **b) Convention de stage – Gratification.**

Après délibération le Conseil Municipal accorde une gratification de **1 000 €** pour toute la durée de la mission du stagiaire qui réalise le diagnostic du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4 – FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT – CONTRIBUTION 2010**

En ce qui concerne le département de Loire-Atlantique, le niveau d'intervention du FSL auprès des ménages défavorisés a été rendu possible grâce aux aides de l'Etat et du Conseil Général, ainsi qu'à la participation financière des communes.

La participation sollicitée pour 2010 s'élève à **620 €** identique à celle de 2009.

*Mme Béatrice STROUBLE est surprise que le Conseil Général ne demande pas plus !*

*Mme Chantal LEDUC-BOUCHAUD répond que la participation des communes est volontaire et que toutes les communes ne participent pas, il n'y a pas de barème précis.*

*Mr André BAOUR estime qu'il est regrettable que ce soit le volontariat qui prime.*

**Adopté à l'unanimité.**